

TORONTO – Un ancien ingénieur accusé au criminel relativement à l'effondrement meurtrier d'un centre commercial du nord de l'Ontario demande de pouvoir consulter le rapport judiciaire d'enquête sur le drame avant qu'il ne soit rendu public.

Dans une rare requête devant la commission d'enquête publique, Robert (Bob) Wood explique qu'il veut pouvoir décider, après l'examen du document, s'il compte demander que des parties du rapport le concernant soient caviardées.

Wood, âgé de 65 ans, soutient que des conclusions potentiellement défavorables du commissaire Paul Bélanger dans son rapport final pourraient compromettre son droit à un procès juste et équitable au criminel.

La requête fait valoir que le commissaire a la latitude de bloquer le dévoilement d'informations risquant de porter préjudice à l'administration de la justice. On soutient que puisque Wood souhaite seulement pouvoir consulter l'ébauche du rapport et ne demande pas encore de caviardage, il n'est pas en contradiction avec les droits de la presse garantis par la Constitution.

Si l'examen du document lui est accordé, toute demande subséquente de caviardage pourrait encore être rejetée, plaide l'ancien ingénieur.

Le centre commercial Algo à Elliot Lake, en Ontario, s'était effondré le 23 juin 2012. Deux femmes étaient mortes et plusieurs autres personnes avaient été blessées dans la tragédie. Une enquête publique, devant laquelle Wood a témoigné, s'est attardée pendant des mois à établir les circonstances de l'effondrement.

Dans son témoignage en juin dernier, l'ingénieur discrédité a admis avoir modifié un rapport sur le centre commercial à la demande du propriétaire, Bob Nazarian, pour faire croire à un état moins décrépit que ce qui prévalait vraiment. Il avait aussi approuvé un rapport d'inspection quelques semaines avant l'effondrement, affirmant que le centre commercial était sécuritaire.

Effondrement à Elliot Lake l'ingénieur accusé au criminel veut voir le rapport

Écrit par L'actualité
Mercredi, 21 Mai 2014 22:07 -

La Police provinciale de l'Ontario l'a accusé par la suite de négligence criminelle ayant causé la mort et de négligence criminelle ayant causé des lésions corporelles. L'enquête préliminaire sur ces accusations criminelles n'a pas encore eu lieu.

La commission a informé Wood — et plusieurs autres intervenants — que M. Bélanger pourrait conclure à des inconduites de leur part. Or, la publication de «toutes conclusions portant atteinte à la crédibilité de Wood» ou d'autres conclusions similaires aurait une très grande portée étant donné la notoriété de l'effondrement du centre Algo, précise la requête.

Les avocats de la commission n'ont pas voulu commenter dans l'immédiat.

M. Bélanger a prévu une audience sur la requête de Wood le mois prochain à Ottawa. Son rapport final doit être remis à la fin octobre.

Wood s'est déjà vu retirer son permis d'ingénieur pour une affaire non reliée à l'effondrement du centre commercial Algo.

Cet article [Effondrement à Elliot Lake: l'ingénieur accusé au criminel veut voir le rapport](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Consultez la source sur Lactualite.com: [Effondrement à Elliot Lake l'ingénieur accusé au criminel veut voir le rapport](#)